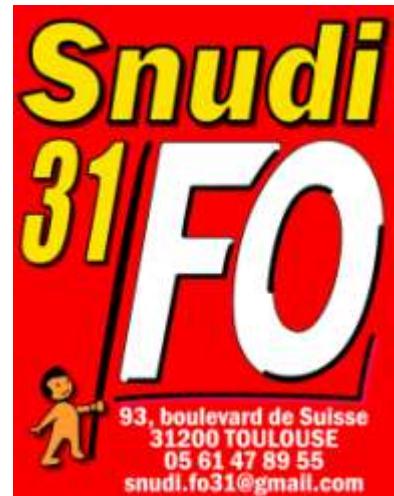


Déclaration CAPD 22 février 2019

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Après la loi anti-casseurs, la répression et la violence d'Etat à l'égard des Gilets Jaunes, le gouvernement déroule sa politique de destruction des services publics et des libertés. En effet, la semaine dernière, les députés de l'Assemblée Nationale adoptaient la loi Blanquer dite « Pour une école de la confiance ». Si l'intitulé semblait prometteur, le contenu se révèle des plus inquiétants :

- Remise en cause de la liberté d'expression des enseignants ;
- Financement obligatoire par les municipalités des écoles maternelles privées, développement des jardins d'enfants et à terme remise en question de l'existence de l'école maternelle publique ;
- Destruction des statuts des enseignants avec la création des établissements publics des savoirs fondamentaux, le recrutement de personnels précaires sous-payés en lieu et place des enseignants sous statut...



Cette loi est dans le prolongement des différents textes qui contribuent depuis plusieurs années à la destruction progressive d'une Education Nationale publique, laïque, républicaine, égalitaire et gratuite. La réforme des rythmes scolaires conduit à la territorialisation de l'école. Le PPCR au règne de l'arbitraire. Les inclusions systématiques et la destruction des établissements spécialisés dégradent les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves. Le taux d'encadrement du département est l'un des plus mauvais de France et participe lui aussi à dégrader nos conditions de travail.

A cela il faut ajouter les nouvelles règles du mouvement dans notre département, règles à ce jour inconnues qui inquiètent l'ensemble des PE et qui ne permettront pas de garantir l'égalité de traitement des personnels. L'administration est dans l'incapacité de nous expliquer dans le détail et de façon certaine, le nouveau fonctionnement et notamment celui de l'algorithme qui conditionnera l'affectation d'un grand nombre de collègues. Pour FO c'est inacceptable !

Nous avons reçu les documents pour les accélérations de carrière dans le cadre du PPCR. Comme nous le craignions, nous constatons que l'élément déterminant est l'appréciation. Nous le contestons et revendiquons que l'AGS soit l'élément déterminant des promotions. En tout état de cause c'est l'AGS qui doit être l'élément discriminant en cas d'égalité et non l'ancienneté dans le corps.

Aujourd'hui nous allons valider les listes d'aptitude à la direction d'école. La loi Blanquer a d'ores et déjà scellé le sort des directeurs. Elle prévoit clairement leur disparition. Il n'y a plus de directeur et plus d'école non plus, elles disparaissent comme entités administratives. Les bâtiments existeront toujours, mais ne seront qu'un site parmi d'autres : un établissement dont la gestion relèvera du chef d'établissement personnel de direction. Les IEN dont la fonction est liée à l'existence spécifique du

statut de PE disparaîtraient et l'ensemble des PE serait donc placé sous l'autorité d'un chef d'établissement, supérieur hiérarchique unique des personnels du premier et du second degré. Avec la création d'un conseil pédagogique d'établissement, c'est aussi la remise en cause de la liberté pédagogique individuelle. Les relations entre les PE ainsi que la place spécifique du conseil des maîtres se trouveraient bouleversées. Dans les départements, les projets de carte scolaire multiplient les fermetures de classes et d'écoles entières, les fusions d'écoles faisant disparaître nombre d'écoles en milieu rural comme dans des quartiers urbains et en particulier les écoles maternelles. À chaque fusion, c'est un poste de directeur qui est supprimé au détriment des conditions de travail des PE et de la qualité des relations avec les familles. Pour le ministre, l'objectif avéré est de passer de 45 000 écoles à 18 000 établissements (80 % des écoles seraient supprimées ainsi que leurs directions !).

Avec la FNEC FP-FO, le SNUDI-FO exige le retrait de la loi « Pour une école de la confiance ». Il exige l'abandon des EPSF.

Alors que les mobilisations se multiplient notamment en défense des services publics, et que la colère populaire s'amplifie contre les politiques menées par ce gouvernement, le ministre Blanquer et son gouvernement seraient bien inspirés de prendre en compte cette situation en retirant cette loi.

En tout état de cause et pour faire obstacle à toutes ces contre-réformes FO appelle tous les collègues à se mobiliser et à se saisir notamment de la journée de grève interprofessionnelle du 19 mars.

